

Rapport de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg**

Band (Jahr): **73 (1984)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **17.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature pour l'année 1983

1. Interventions

Notre association a dû intervenir pour des questions de gravières à Autigny et à Marly. Pour la gravière d'Autigny, un permis d'exploiter a été accordé mais avec certaines conditions visant la protection de la nature et du paysage.

En matière de plan d'aménagement, la commune de Gletterens a mis à l'enquête une extension de la zone résidentielle contre laquelle nous avons fait opposition. A Prez-vers-Noréaz, notre association a pu accepter la création d'une zone d'utilité publique à certaines conditions. Quant au Lac-Noir, il a été l'objet de nos préoccupations en raison d'un projet d'extension du camping de Charmey sur le territoire Singinois. Le camping actuellement existant se trouve dans un site particulièrement sensible du point de vue du paysage. Enfin, les projets de plan d'aménagement des communes de Sâles et de Maules ne prévoyaient pas la mise sous protection des tourbières existantes, ce qui a également provoqué notre intervention.

D'autres projets importants ont été l'objet de nos préoccupations. Ainsi, un projet de port à Cheyres, qui, à notre avis, est surdimensionné et n'est pas, de ce fait, conforme au plan directeur approuvé par les cantons de Fribourg et Vaud. A Cheyres toujours, un projet de collecteur a été mis à l'enquête. Suite à notre intervention, le tracé de ce collecteur a été modifié.

Nous sommes également intervenus au sujet de la route de détournement de Bulle, dont l'utilité n'est pas du tout démontrée, eu égard aux nuisances qu'elle crée.

A Bösingén, nous nous sommes opposés à un projet de centre d'homologation pour véhicules. Ce projet se situe dans une zone très intéressante du point de vue de la protection de la nature et à proximité de la réserve de l'Auried à Klein-Bösingén.

2. Zones de protection créées ou en voie de création

La réserve du Lac de Pérolles a pu être créée grâce à l'intervention du WWF, du Cercle ornithologique et de notre association. Un arrêté du Conseil d'Etat a été pris à cet effet. Tout n'est toutefois pas résolu. Il reste en effet le problème de la zone industrielle située à la Pisciculture. Le plan d'aménagement de la ville de Fribourg devrait viser à la non-expansion de cette zone à court terme et à sa disparition dans un avenir plus ou moins proche.

Au Rohrmoos, un projet de mise sous protection a été mis à l'enquête par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg après une longue et pénible procédure. La protection réalisée représente un minimum du point de vue de la nature et du paysage. Cette mise sous protection minimale a été le résultat d'une collaboration étroite avec le « Verein für Heimatkunde des Sensebezirks und der benachbarten Landschaften » présidé par M. Moritz Boschung.

La réserve de Cheyres a été consacrée par un arrêté de protection du Conseil d'Etat. Cette réserve est très importante dans le contexte des rives sud du lac de Neuchâtel.

Enfin, un passage pour batraciens a été créé sous la route cantonale au Mouret pour permettre à ces animaux de rejoindre, sans se faire écraser, les marais de la Halta.

D'autres projets de mises sous protection sont en cours, notamment à Lentigny, où se trouvent des marais très intéressants et dignes de protection. Malheureusement, la commune ne semble guère favorable à ce projet, bien que des atteintes répétées (décharge d'ordure, remblais) risquent de détruire cette zone d'intérêt.

A Enney, notre association a pris des contacts avec la commune en vue de mettre sous protection une zone où se trouvent des cyclamens en abondance.

3. Autres types d'actions

Notre association a lancé cette année une vente de cartes postales qui nous a permis d'augmenter le nombre de nos membres d'environ 13 % et de faire un léger bénéfice. Ce succès a pu être remporté grâce au travail considérable effectué par M^{me} Jeanne Murith.

Notre association s'est également intéressée à la récolte des signatures relatives à l'initiative pour la protection des cours d'eau. Grâce au travail de tout le comité et de nos membres, un nombre considérable de signatures a pu être ainsi réuni.

Les élections fédérales ont été pour nous l'occasion d'envoyer un questionnaire aux candidats aux Chambres fédérales. Les résultats de ce questionnaire sont assez encourageants, dans la mesure où les personnes interrogées confirmeront leurs réponses par des actes.

4. Relations extérieures

Les rapports de la LFPN avec les autorités, en particulier avec l'administration cantonale, ont été dans l'ensemble très satisfaisants. Une collaboration très étroite entre notre association et le bureau des autoroutes s'est instaurée en vue de définir le meilleur tracé possible pour la RN 1, cela dans l'hypothèse où les Chambres fédérales en décidaient la construction. Quant aux rapports de la LFPN avec la presse et les autres associations poursuivant des buts analogues aux nôtres, ils ont été excellents.

Le Président:
Bruno de Weck